



Des élèves de l'Ecole normale supérieure ont annoncé qu'ils sont entrés en possession de l'espace qui abritait l'ancien palais de justice à Port-au-Prince. Dénonçant les mauvaises conditions dans lesquelles ils assistent les cours, les étudiants ont déjà entamé, sans être encore autorisés par les responsables, des constructions de hangars à l'espace convoité pour commencer à suivre des cours d'ici la semaine prochaine.

Les étudiants de l'Ecole normale supérieure (ENS) ont critiqué le laxisme des autorités haïtiennes qui, disent-ils, n'ont rien fait pour doter l'institution de son propre local.

« Depuis sa création en 1946, l'ENS n'a cessé d'arpenter d'un endroit à un autre pour accueillir les étudiants », a déploré Jean Yvon Rubin, un étudiant en philosophie dénonçant les mauvaises conditions dans lesquelles les cours se font à l'institution.

Depuis la destruction du palais de justice le 12 janvier 2010, l'espace qui l'abritait reste inoccupée et servi à d'autres fins par certains. Etant donné qu'il s'agit d'un espace public, les étudiants de l'Université d'état d'Haïti ont le droit de l'utiliser, ont fait savoir les étudiants.

Les élèves de l'ENS ont profité pour réclamer l'installation de matériels didactiques afin de favoriser un meilleur apprentissage comme des laboratoires, des bibliothèques etc.

Ils ont menacé de bloquer les rues de la capitale si les autorités ne se penchent pas sur leur sort d'ici le 3 novembre prochain. Il faut noter que les étudiants disent n'avoir jusqu'à présent reçu aucune autorisation de la part des autorités pour utiliser l'espace de l'ancien palais de justice.